

Bron/Bonneville, le 1^{er} septembre 2009

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rentrée universitaire sur les autoroutes de Rhône-Alpes : ATMB et AREA font bénéficier les étudiants de près de 100 euros d'économies et de 25 % de réduction

Afin de faciliter l'accès des étudiants à la sécurité du réseau autoroutier, ATMB et AREA s'associent pour la 3^e année consécutive. Du 1^{er} septembre au 31 octobre, le droit d'abonnement télépéage *Directicimes* sera offert, soit une économie de près de 100 €, ainsi qu'une réduction de 25 % appliquée sur tous les trajets réalisés sur les 550 km de réseau autoroutier Rhône-Alpes. Pour en bénéficier, il suffit d'être étudiant, âgé de moins de 26 ans et titulaire du permis de conduire.

Répondre aux attentes des étudiants : plus de 2 000 badges délivrés en 2008

L'opération promotionnelle pour les étudiants lancée par ATMB en 2006, rencontre chaque année un vif succès. Lors de la rentrée universitaire de 2008, ce sont plus de 2 000 abonnements télépéage *Directicimes* qui ont été souscrits. Depuis 2007, AREA s'associe à ATMB pour répondre aux attentes des étudiants, toujours plus nombreux à souscrire pour un accès facilité aux pôles universitaires de la région comme Lyon, Grenoble, Annecy ou Chambéry.

Faciliter l'accès des étudiants à l'autoroute, quatre fois plus sûre que la route

L'objectif d'ATMB et d'AREA est avant tout d'aider les étudiants à emprunter le réseau autoroutier, quatre fois plus sûr que le réseau secondaire. Une mesure essentielle comme en témoignent les statistiques d'accidentalité : aujourd'hui les accidents de la route représentent la première cause de mortalité chez les 15 - 24 ans et une victime de la route sur trois est âgée de moins de 25 ans (*source : association Prévention routière*).

Gratuité du droit d'abonnement et 25 % de réduction sur les trajets autoroutier en Rhône-Alpes

Du 1^{er} septembre au 31 octobre, les étudiants :

- de moins de 26 ans,
- disposant d'un certificat de scolarité ou d'une carte d'étudiant pour l'année scolaire 2009/2010
- présentant une photocopie de leur permis de conduire et un justificatif de domicile

bénéficieront des conditions préférentielles sur l'abonnement télépéage *Directicimes*, avec le droit d'abonnement pour une année offert, soit une économie de 97,60 €, ainsi que de tous les avantages habituels sur l'abonnement : 25 % de réduction pour les trajets effectués sur les 550 km des réseaux ATMB (Autoroute Blanche), AREA (Autoroutes Rhône-Alpes) et SFTRF (Autoroute de la Maurienne), ainsi que l'accès au télépéage national.

Pour cela, il suffit de se rendre dans l'un des 16 espaces accueil clients d'ATMB et d'AREA (liste des espaces sur www.atmb.net et sur www.area-enligne.com).

Les étudiants ayant déjà souscrit l'an dernier peuvent bénéficier à nouveau de cette offre, en faisant la demande avant la date de fin de leur contrat et en présentant leur nouveau certificat de scolarité.

CONTACTS PRESSE